

No 42

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Présidence : M. Alain VOIGNIER

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Laurent Coppex, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Nadège Kindudi, MM. Patrick Monney et Nicolas Scheidegger

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **178-2019 R** : Proposition du Conseil administratif de préavis favorable au projet de plan localisé de quartier n° 30044-63, Carouge / Praille Acacias Vernets – « Etoile 1 ».
5. Délibération administrative **180-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 120'000.- TTC, destiné à l'avant-projet de la mise en séparatif de l'ensemble des collecteurs secondaires sur le territoire communal.
6. Délibération administrative **181-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
 - 7.1 Motion **028-2019 R** : Centre d'hébergement pour les victimes de violences domestiques.
8. Postulats
9. Résolutions
10. Pétitions
 - 10.1 Pétition **013-2019 R** : Pétition de soutien à notre Ludothèque.
11. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2019

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 est approuvé à l'unanimité abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Suite aux discussions et réorganisations internes des services de l'urbanisme et de l'informatique, logistique et protection de la population, suite également au développement de Carouge à votre service (CAVS) et, enfin, suite aux différentes informations qui ont été faites à votre Conseil précédemment, que ce soit lors de séances plénières ou de commissions, j'ai le plaisir de vous informer que le domaine public a, cette fois, bel et bien été transféré au service informatique, logistique et protection de la population, excepté la partie « chantiers », restée au service de l'urbanisme. Dès lors, c'est moi qui vous ferai une communication sur les marchés et qui vous donnerai également différentes informations relatives à Zéro Déchet.

Marchés

Dès le 1^{er} janvier 2020, la commune interdira la distribution de contenants en plastique à usage unique sur ses marchés et encourage dès à présent les marchands à liquider leur stock rapidement et à ne plus se réapprovisionner en contenants plastiques. L'utilisation de contenants réutilisables (type sacs à vrac, bocaux ou boîtes de conservation) est encouragée, qu'ils soient fournis par le client ou le marchand. La distribution de contenants compostables est tolérée pour autant que ceux-ci répondent aux normes signifiées dans les tabelles de l'office fédéral de l'environnement. Les marchands ont été informés de cette décision et soutiennent pleinement cette démarche.

Depuis samedi dernier, un stand de l'association Carouge Zéro Déchet est présent sur le marché tous les samedi matins cet été afin d'informer les usagers et d'accompagner les marchands dans cette transition. Des sacs réutilisables seront également distribués à ce stand.

Il est à noter que, depuis le 1^{er} juin 2019, tous les nouveaux marchands qui souhaitent s'installer sur le marché de Carouge ont déjà reçu l'information et ont l'obligation d'appliquer ces nouvelles consignes consistant à « l'interdiction de distribuer des contenants en plastique à usage unique ».

Manifestations

Sous l'impulsion du GESDEC, certaines communes se sont portées volontaires pour être pilotes dans le test de manifestations qui proposeront uniquement de la vaisselle réutilisable sur leurs stands. Ce sera le cas de Carouge pour la fête nationale du 1^{er} août.

Il faut relever qu'entretemps, la tendance nous a rattrapés puisque certaines manifestations ayant lieu à Carouge, comme la fête de la Tomate ou le World Food Festival, ont fait ce choix également.

Actions Zéro Déchet à la buvette et au glacier de la piscine de la Fontenette

Dans le cadre du programme *Carouge Zéro Déchet*, des contacts ont été établis afin de diminuer la quantité de déchets incinérables produits par la buvette et le glacier de la piscine de la Fontenette. En préambule, il faut savoir qu'il n'est pas possible de mettre à disposition de la vaisselle en verre ou en céramique dans l'enceinte de la piscine pour des questions de sécurité.

Pour la saison 2019, les actions suivantes ont été retenues :

- Depuis début juin, les gobelets de la buvette sont désormais réutilisables et consignés à CHF 2.-. Environ 20'000 verres jetables seront économisés par cette action. En outre, certains mets sont également proposés dans une *lunchbox* réutilisable et consignée CHF 10.-. Cette *box* peut être conservée et rendue dans d'autres endroits à Genève selon le système reCIRCLE. Les pailles sont données uniquement sur demande.
- Le glacier s'est engagé, une fois ses stocks terminés courant juin, de mettre glaces et granitas dans des contenants compostables consignés à CHF 0.50. Cette consigne permet de s'assurer que la vaisselle compostable finit bien dans une poubelle verte gérée par le glacier. Les pailles seront données seulement sur demande.
- A la buvette et au glacier, les clientes et les clients ont également la possibilité d'amener leurs propres contenants.

Communications de M. Walder :

Journée mondiale du commerce équitable dans les écoles

A l'occasion de la Journée mondiale du commerce équitable du 11 mai, la Ville de Carouge a organisé une semaine de sensibilisation sur le commerce équitable dans ses 6 écoles primaires.

Cet événement s'inscrivait dans le cadre de la campagne *Fair Trade Town*, dont la Ville a obtenu la certification l'année passée.

Cette semaine de sensibilisation s'est articulée autour de 3 actions majeures durant les heures du parascolaire :

- tous les après-midis, des goûters avec des produits issus du commerce équitable ont été proposés aux enfants,
- le mardi 14 mai, un repas avec des produits issus du commerce équitable et locaux leur a été servi aux restaurants scolaires,
- et une animation sur le commerce équitable a été dispensée par Terre des Hommes Suisse.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos partenaires de cette action, à savoir Novae, le GIAP et Terre des Hommes, sans qui cette sensibilisation n'aurait pas été possible.

Communications de Mme Hiltbold :

Nouveaux collaborateurs

Nous avons le plaisir de vous présenter un nouveau collaborateur. Il s'agit de Monsieur David DESPLANDS, engagé en qualité d'Agent de police municipale à 100%, au sein du Service de la police municipale, dès le 1^{er} avril 2019.

M. Desplands a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} avril 2019 avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses connaissances métiers, son esprit de corps et son sens du contact. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue. Il est par ailleurs papa depuis moins d'une semaine et nous lui adressons toutes nos félicitations.

Applaudissements

Nous avons le plaisir de vous présenter également un nouveau collaborateur au Service financier, Monsieur Sébastien PRETTRE, engagé en qualité d'adjoint au chef de service à 100%, depuis le 1^{er} juin 2019.

M. Prettre a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 3 juin 2019 également avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons aussi de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, ainsi que ses capacités d'analyse, de synthèse et de *reporting*. Nous lui souhaitons également une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Plan canicule

En parfaite collaboration avec le Service du Médecin Cantonal, la Ville de Carouge a mis en place son plan canicule.

Dans le cadre des mesures préventives, vous avez pu voir, aux entrées de la ville, les banderoles jaunes qui font appel à la solidarité de voisinage. Par ailleurs, les personnes en âge AVS qui résident sur la commune recevront un courrier leur rappelant les mesures à suivre lors de grosses chaleurs.

En cas d'alerte déclenchée par le Médecin cantonal, la salle climatisée du Centre des Promenades sera ouverte tous les jours, week-end compris, de 14h à 19h. Cette salle pourra accueillir les personnes souffrant de la chaleur qui souhaitent passer un moment au frais. L'accueil sera garanti par des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Carouge soutenus par la Protection civile et les Samaritains. Pour passer un moment convivial, des jeux de société et de la lecture seront mis à disposition.

Je remercie toutes les personnes de l'administration engagées dans ce dispositif ainsi que les partenaires que je viens de citer.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Discours du Président

*Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, chères et chers amis.*

Je suis fier et très heureux de me tenir devant vous ce soir en qualité de président du Conseil municipal. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée. Je suis honoré de pouvoir, pendant les 12 prochains mois, représenter l'entier de ce Conseil lors des différents évènements et manifestations de nos chères sociétés et associations carougeoises.

Je souhaite remercier également Stéphane Barthassat pour son année de présidence qu'il a remplie avec son brio et son aisance naturelle. Je lui souhaite une bonne retraite en tant que futur sénateur et plein de réussite pour ses ambitions politiques futures.

[Le président nouvellement élu remet un cadeau de départ au président sortant.]

Parfois on me demande si je suis un vrai Carougeois, vaste question, dont voici quelques éléments de réponses. Né en France voisine d'une maman fribourgeoise et d'un papa lorrain, je suis le cadet de la famille. J'ai habité à Coligny, puis à la vielle Ville. Pour répondre au souhait de ma maman, j'ai fait mes études dans une école religieuse à St-Julien en Genevois. Je tiens d'ailleurs à la remercier pour cette éducation forte en valeurs et respect. Ce bagage fondamental a toujours une place prépondérante dans mes choix de vies.

C'est en devenant un délégué de classe au collège que mon envie du débat pour défendre des valeurs m'est venue. J'ai participé aux manifestations d'étudiants luttant contre des lois injustes, ainsi que dans le mouvement « Ne touche pas à mon pote ».

Ce parcours de jeunesse ne s'est donc pas vraiment passé dans les rues carougeoises.

Mon arrivée en terre Sarde s'est effectuée suite à mon mariage et la naissance de nos deux garçons. Il m'a paru tout naturel, même si je n'étais pas prédisposé à faire de la politique, à me mettre sous les couleurs Radicales maintenant PLR pour m'investir dans cette commune qui me tient tant à cœur.

J'ai été engagé comme gardien de piscine à Carouge en 1989, et maintenant je suis concierge dans les Tours depuis 10 ans. Chaque jour, les locataires prennent le temps de se dire bonjour, de se parler et même de se confier, c'est une formidable richesse que de travailler aussi proche des gens. On ne soulignera jamais assez le rôle social important des concierges dans les bâtiments.

Pour moi, Carouge ne peut pas se concevoir sans être actif dans le milieu associatif et sociétair. En effet, j'ai été président de la garderie des Caroubiers ainsi que de l'association des parents d'élèves des Promenades, membre du comité de la FSG Carouge, depuis peu sous-chef des sauveteurs auxiliaires et un passage au comité du Cartel. J'aime cette vie carougeoise remplie d'émotions, de moments forts, de rigolades et même parfois de coups de gueule mais qui rendent ces échanges si riches.

Mon engagement pour défendre les valeurs communes se retrouve également dans mon parcours professionnel, comme membre de la commission du personnel de la Ville de Carouge puis comme président, avec une négociation positive pour garder des statuts performants, accompagné par une Louissette Morisod présente également aujourd'hui dans ce nouveau bureau du CM. Ce parcours je l'ai continué à la Caisse de pension avec moins de succès, mais avec une belle expérience acquise.

J'espère sincèrement, au moment où la population Suisse et, par là même, nos communiens ont selon les sondages comme première préoccupation et inquiétude, la crainte de voir la baisse de leur retraite, les problèmes d'écologie, d'environnement, de parités, ou plus simplement de faire face au simple fait de pouvoir payer ses factures sans recourir à plus d'un emploi ou aux aides sociales, que les différents partis politiques réunis autour de cette table

quitte le dogmatisme pour le bon sens carougeois et que tout en ayant une vision globale des problèmes se focalisent sur des solutions à l'échelle de notre commune.

Les meilleurs discours sont ceux qui n'endorment pas leur auditoire et qui riment avec synthèse et arguments dynamiques.

Mon souhait est que cette année démontre que l'on peut travailler ensemble à des accords en enlevant des interdictions, des attitudes moralistes, et où l'ouverture d'esprit doit primer. Négocier, nuancer pour atteindre un objectif commun carougeois doit s'imposer.

Je terminerai ces quelques mots en remerciant ma femme ainsi que mes deux fils pour leur soutien pendant toutes ces années et sans qui tout cela n'aurait pas pu être possible.

Un grand merci et vive Carouge !

Applaudissements

Démission de Mme Nadège KINDUDI de son poste de conseillère municipale

Le secrétariat général ainsi que le service des votations et élections ont été informés en date du 12 juin 2019 de la démission de Mme Nadège Kindudi de son poste de conseillère municipale et ce dès après la séance de ce jour. L'assermentation de la personne qui lui succèdera devrait intervenir lors de la séance du 19 septembre.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 178-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE PREAVIS FAVORABLE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N° 30044-63, CAROUGE / PRAILLE ACACIAS VERNETS – « ETOILE 1 »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2019 et renvoyé en commission PAV/CEVA.

Celle-ci s'est réunie le 4 juin 2019 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Le Président demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative.

Lors de la commission, deux amendements ont été proposés :

1. De recommander au Conseil administratif, au regard de la protection du patrimoine, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés, pour chercher à améliorer la prise en compte dans la mise à valeur de la maison Baron, de la cohérence d'ensemble que ce bâtiment forme avec ses dépendances et le dispositif bâti de sa cour arborée.

2. De recommander au Conseil administratif, au regard de la protection de l'environnement et de la protection du patrimoine, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés, pour chercher à optimiser la prise en compte dans le cas des opérations de déconstruction des immeubles existants du potentiel de recyclage des matériaux de construction et du potentiel de réemploi des éléments architecturaux, ceci sur le site ou localement.

La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 9 oui, 0 non et 4 abstentions.

Suite à la commission, il a été annoncé que deux amendements supplémentaires seraient proposés.

M. Calame interviendra sur les deux amendements qui ont été déposés en commission. Ce plan localisé de quartier est une grande première, puisqu'il s'agit du premier PLQ du PAV et qu'il concerne un secteur considérable. Le groupe des Verts l'a étudié avec soin. Le PLQ a été présenté avec soin également lors de la commission, que le groupe des Verts a beaucoup appréciée et qui lui a inspiré les deux amendements que M. Gubler va présenter. Pour ce qui est des deux amendements qui ont été proposés en commission et votés à l'unanimité, M. Calame rappelle que les enjeux sont considérables. Le premier amendement concerne la maison Baron, qui est un bâtiment historique de première valeur et dont la qualité est intimement liée à ses dépendances. Or, le projet de PLQ ne prévoit pas de conserver ces dépendances. L'amendement vise à mettre en valeur cet ensemble, notamment pour donner à la maison Baron l'échelle qu'elle mérite dans le cadre de la cour où elle se trouvera une fois les nouveaux bâtiments construits, qui sont gigantesques par rapport à cette petite maison. L'amendement a donc été proposé pour donner de la compagnie à cette maison, afin qu'elle puisse rester avec sa petite sœur (la dépendance) et sa jolie cour arborée. En ce qui concerne ensuite le recyclage et le emploi des matériaux de construction, M. Calame souligne que ce projet est un grand projet de construction, qui couvre 125'000 m². Mais avant de construire ces 125'000 m², il va falloir en démolir 31'000. L'enjeu est considérable, sachant que 85% des 14,5 millions de tonnes de déchets produits dans le canton de Genève chaque année sont des déchets de chantier. Par conséquent, tous les matériaux qui pourront être réutilisés sur site ou localement seront des matériaux qui ne circuleront pas à travers les rues de Carouge à bord de camions ou d'autres véhicules. Cela permettra également d'éviter de dépenser de l'énergie inutilement. M. Calame suggère ensuite au Président de passer la parole à M. Gubler pour la présentation des deux amendements supplémentaires. Comme indiqué plus tôt, la séance de commission a été très riche. Les présentations des nombreux spécialistes ont inspiré au groupe des Verts deux autres amendements, l'un qui concerne la nature en ville et l'autre la mobilité douce.

M. Gubler rappelle que ce projet de PLQ concerne deux îlots de grands, voire très grands immeubles dans le quartier de l'Etoile. Le premier amendement, qui concerne la nature en ville, s'intéresse essentiellement à ce qu'on appelle « les cœurs d'îlots », c'est-à-dire ce qui se trouve à l'intérieur des îlots. Il y a de nombreux cœurs d'îlots dans le Vieux Carouge, mais ils sont entourés d'immeubles de trois étages environ. Ici, il s'agira d'énormes immeubles. Le canton de Genève fait la promotion d'un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé. L'aménagement du territoire y contribue : il faut mettre à disposition des habitants des espaces verts et des lieux de loisirs, favoriser des zones piétonnes et créer des zones calmes. Cette politique doit s'appliquer dans les cœurs d'îlots. Lors de la commission, la direction PAV a présenté des intentions encourageantes et, afin de veiller à ce que celles-ci soient mises en œuvre, le groupe des Verts propose d'intégrer à la délibération un amendement qui concerne les arbres, les îlots de chaleur et la pollution lumineuse. Le texte de cet amendement est le suivant :

De recommander au CA, au regard de la qualité de vie des différentes espèces vivantes, de la prévention des îlots de chaleur et au regard de la pollution lumineuse, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés pour que des arbres de grande envergure puissent être plantés aussi bien dans les espaces dits « espaces libres » que dans les « cœurs d'îlots », notamment en maintenant comme prévu le cœur d'îlot A en pleine terre et en disposant les parkings souterrains de telle manière que de grands arbres puissent également se développer dans le cœur d'îlot B, mais aussi en limitant l'éclairage nocturne des espaces publics, sur le site et depuis les nouveaux bâtiments.

M. Gubler présente ensuite le deuxième amendement. Pour rappel, il y aura, dans ces îlots, aussi bien des logements que des bureaux, et donc des va-et-vient. Cet amendement

concerne la mobilité douce. Le canton de Genève reconnaît qu'un aménagement urbain propice à la mobilité douce est favorable à la santé ; il s'agit de créer des aménagements cyclables. La mobilité douce contribue également à diminuer la pollution atmosphérique et sonore en réduisant le besoin en déplacements motorisés. La question des voies cyclables a été évoquée en commission et les responsables du PAV ont donné des indications encourageantes, notamment en ce qui concerne la séparation des modes de déplacement et les places de stationnement pour vélos. C'est sur ce dernier point qu'il faut être particulièrement attentif, parce que le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés prévoit une place et demie de vélo pour 100 m² de logement. Cela signifie que, pour un appartement où vivent facilement quatre personnes, on prévoit une place et demie de vélo, ce qui est notoirement insuffisant, d'autant plus quand on sait que le local vélos est aussi censé être un local poussettes. Certains disent que le parti des Verts n'a plus de raison d'être puisque tous les partis ont intégré l'environnement dans leur politique. Par conséquent, M. Gubler pense que l'ensemble des conseillers municipaux approuvera l'amendement suivant : *De recommander au CA, au regard de la promotion de la mobilité douce et de la santé publique, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés, pour que le PLQ donne aux déplacements doux les moyens correspondant aux usages actuels et à leurs développements, notamment en prévoyant des espaces couverts de stationnement pour vélos allant au-delà du ratio demandé par l'article 5 alinéa 9 du Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés et en démarquant les pistes cyclables des espaces dévolus aux piétons.*

Le Président rappelle que les deux premiers amendements ont été votés par la commission. Il s'agit maintenant de débattre des deux nouveaux amendements, soit l'amendement n° 3 Nature en ville et l'amendement n° 4 Mobilité douce.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gerster indique que les quatre amendements auront le soutien du PLR, avec toutefois une réserve pour l'amendement sur la nature en ville. Le PLR a en effet l'impression que la campagne électorale débute avec cet amendement qui ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes. A noter toutefois que l'amendement mentionne notamment le fait que l'éclairage nocturne est nocif pour les arbres. Il faut espérer qu'il enfoncera définitivement le clou et que, dorénavant, le conseiller administratif en charge ne mettra plus, comme à la rue de la Débridée, des luminaires au milieu des charpentières. Ensuite, pour avoir eu la joie de déplacer un arbre de grande taille – il s'agissait d'un cèdre – afin de respecter une obligation légale, M. Gerster peut dire que cela a un coût. Tout d'abord, trouver l'arbre de grande taille a un coût. Ensuite, comme l'arbre de grande taille ne se déplace pas tout seul sur ses racines, il faut le déterrer en faisant très attention à ces dernières, puis le déplacer et le replanter. En l'occurrence, M. Gerster a eu de la chance puisqu'il n'a pas fallu démonter de lignes à haute tension pour laisser le passage au cèdre, ni passer sous des ponts. Il pense donc que la terminologie « arbres de grande taille » dans l'amendement est trop contraignante – sans parler de l'énergie dépensée qui pourrait être économisée. De toute manière, lorsqu'il s'agit de planter des arbres en pleine terre, les professionnels et les services concernés savent ce qu'ils doivent à faire : ils ne vont pas planter des arbrisseaux au tronc gros comme un doigt. Par conséquent, le PLR soutiendra cet amendement à condition que cette terminologie soit retirée.

Avant d'aborder les amendements, M. Barro souhaite parler du PLQ lui-même. Ce PLQ est la première étape d'un projet gigantesque. La population de la ville de Carouge doublera quand les projets du PAV seront tous réalisés – d'ici quelques dizaines d'années. Le Conseil municipal a la chance de voir débiter un projet d'envergure, qui offre de nombreux défis mais aussi beaucoup d'opportunités de participer à de grandes choses. Il faut imaginer qu'un nouveau centre-ville va naître, qui sera doté d'infrastructures importantes, d'une autoroute qui arrivera en son cœur, d'une nouvelle gare pour le CEVA, d'une mise à ciel ouvert d'une rivière

aujourd'hui canalisée qui permettra, dans les limites du possible, d'obtenir de la nature et un espace de référence avec de l'eau. La gestion des espaces publics sera fondamentale pour obtenir une ville de qualité, une ville vivante. Il faut s'assurer que les services communaux aient les moyens de bien collaborer avec tous les acteurs (que ce soit les privés ou l'Etat) à la planification du PAV sur les vingt ou trente prochaines années. Le groupe PDC soutiendra ce PLQ, ainsi que les trois premiers amendements. Concernant le troisième amendement, M. Barro proposerait de parler « d'arbres qui peuvent s'épanouir et qui ont la capacité de devenir grands », si cela peut convenir au groupe PLR. Pour ce qui est du quatrième amendement, ils sont tous ici convaincus des modes de transport doux. Néanmoins, imposer aujourd'hui de nombreuses places de vélos peut être une contrainte complexe à gérer dans les projets et gourmande en espace. Cela peut entraîner notamment une atteinte forte aux rez-de-chaussée, au détriment de l'animation qui pourrait s'y trouver. Les projets se font sur la base des législations en vigueur. Aujourd'hui déjà, il est relativement contraignant de trouver des places pour les vélos. Actuellement, le projet en est au stade du PLQ. Les demandes définitives seront déposées plus tard. Les lois vont évoluer. Chaque voiture qui va disparaître sera compensée par des vélos. M. Barro fait confiance à l'Etat pour planifier le nombre nécessaire de stationnements vélos. Pour toutes ces raisons, la forme du quatrième amendement ne convient pas au groupe PDC, qui soutient toutefois le fond de cet amendement. M. Barro ajoute que ce dernier arrive un peu tard et qu'il aurait mieux valu en discuter lors de la double commission, plutôt qu'en plénière, ce qui donne effectivement l'impression que cet amendement est un peu électoraliste.

M. Barthassat indique que le groupe PDC abonde dans le sens de M. Gerster pour ce qui est des arbres. Et comme l'a dit M. Barro, le groupe PDC ne votera pas le quatrième amendement. M. Barthassat remarque à l'attention des Verts que le diable se cache dans les détails. Quand de tels PLQ sont élaborés avec des privés, d'autant plus des privés qui paient beaucoup d'impôts à Carouge, il faut veiller à ne pas trop embêter ces privés. Même si tous les groupes politiques s'accordent sur le fond, il faut faire attention à la forme. En effet, quand on veut mener une politique sociale comme on la mène à Carouge, quand on veut donner gratuitement des billets TPG, quand on veut donner de l'argent à des théâtres, aux pays en voie de développement, aux associations sportives, il ne faut pas oublier que, pour ce faire, des impôts doivent rentrer. Par conséquent, il ne faut pas tenir à la gorge ces grands contribuables carougeois, qui sont du reste très honorables. Il faut faire attention à ne pas mettre trop de contraintes dans les PLQ pour éviter de leur donner peut-être envie de partir. Comme le Conseil municipal le verra plus tard ce soir, le nerf de la guerre reste l'argent, même si, encore une fois, tous les groupes politiques sont d'accord sur le fond écologique.

M. Baertschi rappelle qu'il s'agit d'un préavis et que la commune n'est pas décisionnaire. A l'époque, un conseiller d'Etat, du reste libéral, Jacques Vernet, qui vient de décéder, disait : « Il y a 400'000 urbanistes à Genève » et il ajoutait, avec passablement d'humour : « sauf moi ». M. Baertschi rejoint certains de ses préopinants. Il faut faire attention à ne pas dresser des catalogues de recommandations qui, finalement, risquent de ne pas être suivies. Ce qu'il faut voir, c'est la réalité. D'après M. Baertschi, les urbanistes font en général leur travail à satisfaction. La véritable question est de savoir si les politiques, non seulement au niveau de la commune de Carouge mais aussi aux autres niveaux, vont suivre ces directives. Dans les différentes projections qui ont été montrées à la commission, le grand parc, qui est prévu à proximité du secteur dont le Conseil municipal discute ce soir et qui sera très fortement urbanisé, est déjà en train d'être mité. C'est un peu inquiétant, et ce n'est pas autour de la table du Conseil municipal que cette question va se régler. Concernant ensuite la récupération de matériaux, elle s'est faite notamment à Berne et dans d'autres cantons. A chaque fois se pose le problème du stockage, mais aussi du coût. Personnellement, M. Baertschi n'est pas opposé à ce que la commune recommande de récupérer les matériaux, mais il faut être conscient que la prise en charge pose des questions. Enfin, M. Baertschi signale que les membres du groupe socialiste, sans tous avoir une grande conviction quant à la finalité de ces amendements, les voteront malgré tout. Ce qui se passe actuellement aux Adrets, à Pont-

Rouge, donne un peu une image de ce que sera le quartier de l'Etoile et ce n'est pas en voulant planter des arbres que le Conseil municipal changera beaucoup ce plan localisé de quartier.

M. Walder apporte deux clarifications. Premièrement, le grand parc public a été demandé avec force par le Conseil administratif de la ville de Carouge depuis maintenant huit ans. Il figure dans tous les plans. Il fera entre 60'000 et 80'000 m². C'est ce qui a été convenu avec le canton. Le plan directeur de quartier que le Conseil municipal a préavisé favorablement comporte un immeuble qui est implanté sur le périmètre où se situent actuellement les bâtiments de la Migros et le M-Parc. L'implantation de cet immeuble sera revue afin de faire en sorte qu'elle soit la plus appropriée possible, mais le périmètre global dévolu au parc n'a pas été réduit. Le parc n'est pas mité. Au contraire, il pourrait gagner quelques milliers de mètres carrés. En tous les cas, la ville de Carouge a obtenu qu'il ne fasse pas moins de 60'000 m². Deuxièmement, même si la densité de ce plan localisé de quartier est très forte – la ville de Carouge n'a bien sûr pas pu apporter de modifications sur ce point puisque cela fait partie du plan directeur de quartier ainsi que du plan directeur cantonal –, la qualité de l'image directrice n'a rien à voir avec ce qui s'est fait à Pont-Rouge, périmètre qui se trouve en dehors du PAV et dont les aménagements extérieurs n'ont pas bénéficié, selon M. Walder, de la même attention que ceux du présent PLQ. Pont-Rouge n'est pas représentatif de ce qui se fera à l'Etoile.

M. Baertschi est heureux d'entendre les propos de M. Walder. Néanmoins, les services de l'Etat ont projeté plusieurs variantes en commission. Il n'est pas certain que ce qui est prévu pour le grand parc puisse se concrétiser, d'autant plus que ce parc sera réalisé dans passablement d'années. M. Baertschi tenait à le dire ici. Il ajoute que les choses vont aller de l'avant, avec ou sans la commune.

M. Etienne relève qu'il est toujours difficile de voter un préavis sur un PLQ, tant les enjeux sont importants et tant les études et la planification remontent à longtemps. Quand le PLQ arrive finalement en commission, cette dernière n'a que quelques heures pour prendre connaissance des documents et se prononcer. M. Etienne remercie les Verts pour les propositions d'amendements. Au moins, les préoccupations du Conseil municipal de Carouge seront gravées dans la pierre et peut-être prises en compte par la suite. Il ne rappellera pas l'histoire du PAV ni les raisons pour lesquelles le quartier de l'Etoile sera développé. Il souligne toutefois que ce périmètre a été mis en zone ordinaire afin que les loyers échappent au contrôle de l'Etat, pour les raisons financières que M. Barthassat a évoquées, puisqu'il s'agit d'attirer des contribuables dont les impôts participeront à l'assainissement des finances publiques. M. Etienne souhaite ensuite revenir sur trois éléments abordés en commission. Premièrement, il s'agit de deux îlots dont les immeubles font 30 mètres de haut (21 mètres à la corniche). C'est presque trois étages de plus que l'échelle de la ville normale. M. Etienne s'était inquiété des ombres portées et de l'ensoleillement dans ces îlots. Quelques documents ont été remis à la commission mais il n'est pas évident de se faire une idée et de savoir quels espaces verts l'on réserve à ces îlots. Certes, en période de canicule, on apprécie l'ombre. Mais hors saison, il n'est pas toujours drôle d'être à l'ombre des immeubles. Deuxièmement, concernant la mise à ciel ouvert de la Drize, trois critères ont été retenus, dont celui de la gestion des crues qui doit effectivement être prioritaire puisqu'il faut protéger les biens et les personnes. Il s'agit en outre de créer des espaces publics et de la biodiversité. M. Etienne tient à intervenir sur la biodiversité et la nature en ville. Quand les poissons vivent dans une rivière, ils ne passent pas dans un tunnel. Or, la Drize passera dans un tunnel avant d'être remise à ciel ouvert dans le PAV. Dès lors, y verra-t-on quelques truites ? Il faut également savoir que cette rivière sera en partie sur dalle, à 1,20 mètre de profond. Il s'agira donc d'un canal plus que d'une rivière naturelle, qui serpentera entre les immeubles. Certes, dans la nature, une rivière qui rencontre un obstacle le contourne, mais il ne faut pas se leurrer : cette Drize remise à ciel ouvert apportera de la fraîcheur mais elle restera un canal agrémenté de vert. En outre, sachant que la nature est sensible, si l'on veut avoir des mésanges et des

rouges-gorges, il faudra faire plus en matière de vert que ce qui est prévu dans les images qui ont été présentées en commission. Si l'on veut vraiment une biodiversité, et pas seulement des pigeons et des moineaux, il faudra être très attentif aux plantes qui seront mises dans ces milieux...

Le Président interrompt M. Etienne pour lui rappeler que ces thèmes ont été abordés en commission PAV/CEVA, laquelle a duré trois heures et demie. Il l'invite donc à être bref.

M. Etienne a évoqué plus tôt la difficulté de prendre position sur un PLQ. Ce Conseil municipal est la dernière occasion pour les élus de s'exprimer puisque, une fois le préavis voté, ils ne pourront plus intervenir. M. Etienne souhaitait donc laisser ces quelques remarques dans l'histoire de la ville de Carouge, pour ainsi dire. Il en vient à sa troisième remarque, qui concerne l'expression architecturale des bâtiments. En voyant les infographies de différents concours, il se rend compte que l'on a affaire à une mondialisation de l'expression architecturale, comme l'on retrouve les mêmes enseignes dans tous les centres commerciaux des grandes villes. Il ne sait pas quelle ville l'on prépare pour Carouge, mais les conseillers municipaux en ont déjà un aperçu à Pont-Rouge. Selon M. Walder, les façades seront traitées différemment ici, mais M. Etienne se fait malgré tout du souci sur l'expression architecturale des bâtiments. De plus, même si, effectivement, la ville doit évoluer, il faut être conscient que cela entraîne une augmentation du prix du terrain, et donc une augmentation du prix des loyers. Les petits commerçants qui ont encore pignon sur rue actuellement à la route des Acacias devront certainement partir. M. Etienne regrette en outre la disparition de l'immeuble sis au 66-66bis, route des Acacias. La place Willa était aussi un lieu de vie pour les Carougeois. Tout en sachant qu'il faut rester humble quand il s'agit d'aménagement du territoire, M. Etienne tenait à s'exprimer ici car les membres du Conseil municipal sont redevables aux citoyens et citoyennes qui les ont élus.

Le Président remercie M. Etienne. Il précise que son intervention plus tôt visait à rappeler que de nombreux éléments sont abordés en commission, et du reste retranscrits dans les procès-verbaux. Il invite donc l'assemblée à ne pas refaire les débats de commission en plénum.

M. Walder partage les propos de M. Etienne sur la biodiversité. Il faudra être très attentif aux essences qui seront choisies et à la richesse de la biodiversité que l'on souhaite implanter. M. Walder rappelle que ce ne sont pas les communes qui gèrent les cours d'eau et les rives des cours d'eau, mais le canton. Ce dernier a expliqué que le filet d'eau de la Drize, qui sera remise à ciel ouvert, sera complété par un apport de la nappe phréatique. M. Walder ne sait pas si cela permettra de voir des truites dans la Drize, mais le filet d'eau devrait en tout cas être suffisant pour représenter un vrai plus pour la population. Pour ce qui est des façades, M. Walder transmettra la préoccupation de M. Etienne, mais sans mettre trop de pression puisqu'il a aussi bien entendu les propos de M. Barthassat plus tôt au sujet d'un contribuable carouge. Comme indiqué en commission, le concours pour le premier îlot a été lancé. Le jury – dont M. Walder ou Mme Lorenz, selon leurs disponibilités, fera partie – se réunira à la mi-septembre. C'est alors que l'on saura si, pour les façades, le choix du jury s'est porté sur la diversité ou le classicisme, lequel est non seulement ennuyeux mais aussi extrêmement triste. M. Walder espère que ce concours, qui est lancé avec une volonté d'obtenir un bâtiment intéressant, répondra aux attentes.

Mme Zuber relève que ce PLQ présente de grands défis mais aussi de grandes possibilités d'avancées positives dans le PAV. Elle note qu'il faut relativiser la portée que donnera le canton aux recommandations du Conseil municipal. Toutefois, dans un effort de consensus, le PLR les a étudiées attentivement. Mme Zuber interviendra sur la quatrième recommandation, celle qui concerne la mobilité douce. Il est évident qu'il faut promouvoir la mobilité douce. Le PLR est particulièrement intéressé par la séparation des pistes cyclables et des chemins piétons puisque l'on sait les problématiques que peut poser la cohabitation entre cyclistes et piétons. Concernant la demande d'aller au-delà des dispositions réglementaires en matière de

places de stationnement pour vélos, dispositions qui ont peu été étudiées en commission, le PLR propose le sous-amendement suivant : « notamment en prévoyant des espaces couverts de stationnement pour vélos *en suffisance* ». Mentionner « en suffisance » tout en supprimant la référence réglementaire permet d'indiquer la volonté de la commune sans contraindre à quelque chose dont le Conseil municipal ne se rend peut-être pas compte de l'ampleur. Sous réserve de cette modification, le PLR acceptera cet amendement. Et, bien évidemment, il votera le préavis.

M. Calame mentionne que le dossier très fourni remis avant la commission a permis au groupe des Verts de déposer les deux premiers amendements lors de la séance du 4 juin. Les informations supplémentaires données lors de la double commission, qui a duré trois heures et demie, ont inspiré au groupe des Verts les deux amendements suivants. Ces derniers ont été partagés avec les membres de la commission PAV il y a plus d'une semaine, sans que le groupe des Verts n'obtienne de retours. Ces amendements n'ont donc pas été déposés aujourd'hui. Ils ont été construits sur la base des informations recueillies en commission, puis ils ont été partagés avec les uns et les autres, lesquels n'ont pas réagi. M. Calame signale ensuite que les Verts, comme – il l'espère – une majorité de ce Conseil municipal, considèrent que, puisque tous les citoyens sont égaux, ceux qui payent peu d'impôts comme ceux qui en payent beaucoup, l'attention que la commune doit porter à un PLQ ne devrait pas varier en fonction de la qualité de son auteur et du destinataire du bâtiment. Si le groupe des Verts a étudié ce dossier avec autant d'attention, c'est aussi parce qu'il s'agit d'un projet qui va se déployer pendant les trente prochaines années et qui mérite des prévisions à long terme. Quant à savoir s'il s'agit de propositions de campagne électorale, M. Calame répondra par la positive. En effet, au cours des six prochaines législatures, soit ces trente prochaines années, les Verts reviendront probablement avec des questions de ce type, que certains peuvent considérer comme « campagnardes » mais qui, pour eux, correspondent à la mission pour laquelle ils ont été élus.

M. Gubler apporte quelques clarifications suite à l'intervention de M. Gerster qu'il a trouvée très constructive. Il avait été demandé en commission ce que le groupe des Verts entendait par de « grands arbres » dans le cadre de ces îlots. Les Verts avaient répondu qu'il n'y aurait bien sûr pas de cèdres ni des arbres énormes et qu'il s'agissait d'arbres ne dépassant pas 20 mètres de haut. Les Verts proposent de remplacer les mots « grands arbres » par « *arbres à grand potentiel de croissance* », si cette expression peut convenir au PLR. Concernant ensuite la mobilité douce, M. Gubler entend bien les remarques qui ont été faites. Il souhaite d'abord souligner, puisque personne ne l'a relevé, que le groupe des Verts ne remet pas en question le nombre de places de parking pour voitures, qui semble pertinent – à noter qu'un concept de mutualisation du stationnement va être introduit. Il espère ne pas mettre la puce à l'oreille de certains, qui diront que cela signifie qu'il n'y a pas assez de places de parking pour voitures. Mais que se passera-t-il si la taille des garages à vélos n'est pas suffisante ? D'une part, ce sera l'anarchie du stationnement dans la rue et, d'autre part, des habitants emmèneront leur vélo dans l'ascenseur pour le garer dans leur appartement.

Mme Marti souhaite apporter quelques éléments de réflexion. Concernant d'abord la nature en ville, elle rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, la commune a reçu une invitation d'un département cantonal pour participer à un atelier sur la question des îlots de chaleur, qui est une question d'avenir puisqu'on connaît de plus en plus de canicules – le Conseil municipal a encore pu le constater à travers la communication de Mme Hiltbold en début de séance. Mme Marti espère donc que le Conseil municipal soutiendra l'amendement proposé par M. Gubler afin que des îlots de fraîcheur soient créés pour que les personnes âgées n'aient pas à faire de grands déplacements pour trouver de la fraîcheur, étant précisé qu'en Suisse, aujourd'hui déjà, 20% de la population a plus de 60 ans. Concernant ensuite la mobilité douce et les places vélos, Mme Marti comprend le souci de M. Barro. Cet amendement ne demande pas que les vélos occupent les espaces au pied des immeubles – du reste, c'est pour éviter cette situation que le groupe des Verts souhaite une séparation des flux cycliste et piétonnier. Si

l'objectif est effectivement d'avoir des places en suffisance, il faut savoir que ce sont les normes en vigueur qui ont été reprises dans le PLQ. Or, comme l'a dit M. Barthassat, le diable se cache dans les détails. Des géographes ont déjà attiré l'attention sur le fait qu'il n'a pas été prévu de places en suffisance pour les futures gares CEVA. Autour de la gare, où des garages ont été créés, il n'y a jamais de places en suffisance. Avec la loi de compensation qui rend difficile la création de places deux-roues, on voit beaucoup de vélos stationnés sur les trottoirs. Mme Marti considère qu'il est important de débarrasser les trottoirs des vélos, même si ces derniers ont le droit d'y stationner si le trottoir fait au moins 1,50 mètre de large. Puisqu'il s'agit ce soir de voter quelque chose pour l'avenir, il convient de préciser que le Conseil municipal veut des places vélos en suffisance, mais en précisant un ordre de grandeur. Mme Marti ajoute que la voie verte traversera Carouge. Il a été démontré que le tronçon qui est aujourd'hui en fonction a permis une diminution de 800 voitures en provenance de la frontière. Ce sont donc 800 personnes, et même plus, qui sont passées au vélo. Il faut prendre en considération l'explosion du nombre de personnes qui se déplacent à vélo, depuis dix ans et dans le futur. Par conséquent, Mme Marti remercie le Conseil municipal de faire bon accueil au quatrième amendement.

M. Barro revient sur l'intervention de M. Etienne, qui a comparé, d'une façon un peu réductrice mais taquine, la mondialisation de l'architecture avec la mondialisation des centres commerciaux. Aujourd'hui, il est question de perspectives, de projets globaux, de mise en place de gabarits. Des concours vont être développés. Lorsque les jurys se prononceront sur les projets finaux, il faudra veiller à éviter d'avoir quelque chose d'uniforme. Mais la piste qu'il faudra absolument saisir – et M. Barro remercie les Verts pour l'amendement sur la maison de Baron –, c'est celle des éléments existants. Le maintien de la profondeur historique, même dans un patrimoine industriel, est la clé pour obtenir une sensibilité dans ces nouveaux quartiers. Le PLQ prévoit de maintenir la maison Baron, mais l'amendement des Verts demande la conservation également du biotope de cette maison. Cette réflexion devra avoir lieu à chaque opportunité de projet afin de pouvoir garder les traces de l'histoire dans ces nouveaux quartiers. C'est une des clés pour pouvoir animer cette architecture qui pose certains doutes, que M. Barro partage en partie tout en soulignant qu'aujourd'hui, comme on peut le voir dans la presse, il est facile de critiquer ce métier très complexe. Comme le disait M. Baertschi, il y a 400'000 urbanistes à Genève... Il convient de se montrer humble.

Le Président suspend la séance cinq minutes.

Le Président met aux voix le premier amendement :

De recommander au Conseil administratif, au regard de la protection du patrimoine, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés, pour chercher à améliorer la prise en compte dans la mise à valeur de la maison Baron, de la cohérence d'ensemble que ce bâtiment forme avec ses dépendances et le dispositif bâti de sa cour arborée.

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met aux voix le deuxième amendement :

De recommander au Conseil administratif, au regard de la protection de l'environnement et de la protection du patrimoine, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés, pour chercher à optimiser la prise en compte dans le cas des opérations de déconstruction des immeubles existants du potentiel de recyclage des matériaux de construction et du potentiel de réemploi des éléments architecturaux, ceci sur le site ou localement.

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président en vient au troisième amendement, pour lequel M. Gerster avait proposé un sous-amendement, qui consistait à supprimer les mots « grands arbres ». Il demande si M. Gerster maintient son sous-amendement.

M. Gerster rappelle que les Verts avaient eux-mêmes proposé une adaptation.

Mme Molinari confirme que le groupe des Verts avait proposé de parler plutôt d'arbres à grand potentiel de croissance. Toutefois, M. Etienne lui souffle à l'oreille que le terme approprié serait « arbres majeurs ».

M. Etienne ne fera pas un cours de dendrologie, mais un arbre majeur fait entre 7 et 15 à 20 mètres de haut, sachant que les arbres de la forêt genevoise ne font pas plus de 20 mètres de haut. Il s'agit d'un terme couramment utilisé. Les professionnels, et même les urbanistes, comprendront ce terme et sauront qu'il ne s'agit ni d'arbrisseaux ni de séquoias de 50 mètres de haut comme on en trouve aux Etats-Unis.

Le Président met aux voix le sous-amendement, qui consiste à remplacer « arbres de grande envergure » par « arbres majeurs ».

Le sous-amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met aux voix le troisième amendement ainsi sous-amendé :

De recommander au Conseil administratif, au regard de la qualité de vie des différentes espèces vivantes, de la prévention des îlots de chaleur et au regard de la prévention de la pollution lumineuse, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés pour que des arbres majeurs puissent être plantés aussi bien dans les espaces dits «espaces libres» que dans les «cœurs d'îlots», notamment en maintenant comme prévu le cœur d'îlot A en pleine terre et en disposant les parkings souterrains de telle manière que de grands arbres puissent également se développer dans le cœur d'îlot B, mais aussi en limitant l'éclairage nocturne des espaces publics, sur le site et depuis les nouveaux bâtiments.

L'amendement ainsi sous-amendé est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président rappelle que, pour le quatrième amendement, un sous-amendement a été proposé, soit « des espaces vélos *en suffisance* ».

M. Calame indique que, pour aller dans le sens du PLR, le groupe des Verts propose de modifier comme suit son amendement : « [...] notamment en prévoyant des espaces couverts de stationnement pour vélos, *suivant et anticipant la progression de ce mode de déplacement*, et en démarquant les pistes cyclables des espaces dévolus aux piétons. »

M. Baertschi souligne qu'une étude d'impact sur l'environnement, très bien faite, a été réalisée. Ces aspects sont traités en détail par des spécialistes. Il ne voit pas très bien ce que le Conseil municipal pourrait apporter de plus, puisque les conclusions de cette étude d'impact vont exactement dans le sens des amendements proposés notamment sur ce point.

Mme Zuber annonce que le PLR se rallie au sous-amendement des Verts.

Le sous-amendement proposé par le groupe des Verts est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met aux voix le quatrième amendement ainsi sous-amendé :

De recommander au Conseil administratif, au regard de la promotion de la mobilité douce et de la santé publique, d'intervenir auprès des instances et des acteurs concernés, pour que le PLQ donne aux déplacements doux les moyens correspondant aux usages actuels et à leurs développements, notamment en prévoyant des espaces couverts de stationnement pour

vélos, suivant et anticipant la progression de ce mode de déplacement et en démarquant les pistes cyclables des espaces dévolus aux piétons.

L'amendement ainsi sous-amendé est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 180-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 120'000.- TTC, DESTINÉ À L'AVANT-PROJET DE LA MISE EN SÉPARATIF DE L'ENSEMBLE DES COLLECTEURS SECONDAIRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

M. Walder introduit le sujet. La délibération vise à étudier l'ensemble du territoire carougeois, afin de déterminer s'il y a lieu de mettre en séparatif et donc de déposer des projets pour les rues qui n'ont pas encore été mises en séparatif et qui ne font pas partie aujourd'hui déjà de projets. Ce bilan global du territoire carougeois est nécessaire. Il s'agit du même type d'étude que le Conseil municipal a votée il y a quelques mois par rapport à l'OPB. Le plan qui a été remis aux conseillers municipaux indique un nombre de rues, qui resterait potentiellement limité, mais une étude est nécessaire pour savoir si une mise en séparatif est obligatoire. M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à la délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi remarque que cette délibération arrive au bon moment. En effet, au vu des événements de samedi dernier, qui ont provoqué de nombreuses inondations, on peut se demander si les changements climatiques ne vont pas causer un engorgement notamment des déverseurs d'eaux claires. M. Baertschi ajoute qu'il serait intéressant d'étudier l'impact, sur les réseaux déjà en séparatif, des nouveaux débits qui se présentent avec l'augmentation de la population. Il relève par ailleurs que, comme le montre clairement le plan qui a été remis aux conseillers municipaux, il existe un tronçon où se trouve essentiellement de l'unitaire : c'est le tronçon du tram. Or, il n'est pas question d'intervenir dans ces rues pour mettre du séparatif. Mais ce point ressortira de l'étude.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 181-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2019, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

M. Walder introduit le sujet. Après bientôt neuf mois, voici le budget 2019 bis. Tous les membres du Conseil municipal en connaissent le contenu puisque ce budget a été négocié

entre les groupes. Le Conseil administratif a uniquement repris l'accord auquel sont parvenus les groupes pour l'illustrer dans un projet de budget. Le budget qui avait été proposé à l'automne passé prévoyait une augmentation de 2,5 centimes. Ce budget-ci prévoit une augmentation de 1 centime. Grâce aux améliorations des prévisions fiscales, le déficit, qui était prévu à CHF 3,2 millions avec une augmentation de 2,5 centimes, est ici de CHF 3,1 millions, avec donc une augmentation de seulement 1 centime. La subvention de CHF 300'000.- au Théâtre des Amis que le Conseil municipal a votée au mois d'avril a été intégrée. Il avait été demandé de revoir en parallèle certaines lignes pour économiser la même somme, ce qui a été fait et soumis aux différents groupes.

M. Walder ajoute que le plan financier quadriennal, qui figure sur CMnet, a été revu. Le plan financier quadriennal prévoit un retour à l'équilibre en 2022, avec une nouvelle augmentation de 1,5 centime, comme le prévoyait l'ancien plan quadriennal. Même si cette augmentation ne s'avère finalement pas nécessaire, il faut la prévoir aujourd'hui au vu des nombreuses inconnues. M. Walder mentionne par exemple les taux de la taxe professionnelle qui peuvent changer tous les deux ans. Le Conseil administratif ne connaîtra qu'à la fin de cette année ces taux, qui peuvent avoir un impact de plusieurs millions. M. Walder évoque une autre inconnue : les conséquences de la récente réforme de la fiscalité des entreprises. Cette réforme aura un impact négatif de CHF 4,5 millions pour 2020 et jusqu'à CHF 6,5 millions en 2024. Ces montants s'entendent hors compensations. La ville de Carouge ne connaît pas aujourd'hui les montants des compensations, mais celles-ci sont estimées à environ 50% pour la première année et à seulement 30% pour la dernière année (soit un montant de compensations d'environ CHF 2,5 millions). Pour le budget 2020, cela signifierait donc un déficit de CHF 2 millions en lien uniquement avec la réforme de la fiscalité des entreprises. Pour rappel, le canton autoriserait ce type de déficits pendant une période de cinq ans, mais le service des affaires communes doit encore préciser ce point.

En conclusion, M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce projet de budget.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Déclaration du PLR Carouge

M. Morex en donne lecture.

En préambule, le groupe PLR tient à souligner la sérénité et le bon état d'esprit qui ont prévalu dans les différentes rencontres organisées dans le but d'atteindre un consensus afin de voter le budget 2019 bis.

Notre première revendication était de revenir aux bonnes pratiques quant à l'établissement d'un budget, à savoir trouver des économies d'un montant équivalent aux dépenses supplémentaires ajoutées aux propositions de budget du Conseil administratif. Nous faisons référence, bien sûr, au coup de force voulu par certains dans le but de subventionner Les Amis musiquethéâtre alors que certaines coupes dans différents domaines, comme la fête de la musique ou autres aides d'habitude accordées à certaines catégories de la population, étaient, elles, adoptées.

Aussi, même si les propositions d'économies proposées aujourd'hui par le Conseil administratif en rapport avec cette aide de subvention ne sont que pur exercice comptable, ayant obtenu gain de cause sur ce sujet, notre groupe s'est engagé à accepter la hausse d'un centime additionnel et, en conséquence, votera ce soir ce nouveau budget.

Déclaration du PDC

M. Barthassat annonce que le PDC votera cette proposition de budget. Avant de faire part de quelques préoccupations, le PDC souhaite remercier certains conseillers municipaux qui ont effectué un travail considérable. Le groupe PDC remercie M. Prod'hom, lequel a permis aux discussions de reprendre après la très mauvaise première expérience, dont le parti des Verts a été un des principaux responsables. M. Prod'hom a su convaincre son parti de revenir à des sentiments meilleurs, ou de laisser souffler dans le vide, comme disait Verlaine, les vents mauvais de certains de ses collègues. Merci également à M. Mutzenberg qui, même s'il est trop libéral pour le PDC, a réussi à faire comprendre le b.a.-ba budgétaire à certains membres de son parti, ce qui n'était pas simple. Merci aussi à Anne Hiltbold et au groupe PLR, qui a su convaincre sa base – on sait qu'il n'est pas facile de revenir devant une base. M. Barthassat ne remerciera pas le PDC puisque ce dernier a tant œuvré pour ce budget que d'en parler paralyserait la démonstration.

Ce budget bis qui sera voté ce soir avec une petite hausse d'impôt de 1 centime est le signe que la droite et le centre tendent la main à la gauche. En effet, leur faire voter une hausse d'impôt est pratiquement historique. Sauf erreur, cela fait presque trente ans que Carouge n'a pas connu de hausse d'impôt. Il s'agit vraiment d'un pas que la droite et le centre font en direction de la gauche – M. Barthassat espère que celle-ci le comprend.

M. Barthassat en vient aux préoccupations du PDC. La première concerne le plan financier quadriennal, que le PDC trouve trop mince, pas assez travaillé, pas assez approfondi, ce qui le rend soucieux pour le futur. Cela fait trois ans que le Conseil municipal sauve le ministre des finances en corrigeant, voire en refaisant les budgets avant de les voter. Cela ne peut plus continuer. Le PDC apprécierait que le ministre des finances carougeois fasse une autocritique et parte du bon pied pour son tout dernier budget, l'année prochaine.

Déclaration du Parti socialiste

M. Baertschi en donne lecture.

La décision prise en date du 20 novembre 2018 par le Conseil municipal de refuser le projet de budget 2019 implique une gestion sous le régime des douzièmes provisionnels. Cette décision a déjà engendré à ce jour deux nouvelles délibérations. Pour rappel, il s'agit de deux délibérations prises le 18 décembre 2018 visant d'une part à garantir le maintien des mécanismes salariaux du personnel et autoriser les emprunts (délibération n° 147-2018) et d'autre part à assurer le fonctionnement annuel de la crèche de l'Eve des Menuisiers (délibération n° 148-2018), ceci en dépassement de l'enveloppe budgétaire 2019.

Aujourd'hui, avec la présente délibération n° 181-2019, le Conseil administratif revient avec une proposition de compromis prenant en compte divers avis exprimés par les groupes politiques. Une rencontre interpartis a eu lieu le mercredi 23 mai 2019 en vue de dégager un accord. Ceci implique bien évidemment que chaque parti fasse des concessions par rapport à ses attentes.

Pour résumer la teneur de ce nouveau budget, relevons que le taux du centime additionnel sera fixé à 40, ce qui implique une hausse d'un centime par rapport au budget 2018. Les fonctionnaires communaux se verront accorder la hausse du coût de la vie et la création de nouveaux postes induite par la hausse de la population sera discutée de cas en cas lors de l'établissement du prochain budget portant sur l'exercice 2020. La ligne budgétaire accordée après une longue discussion au Théâtre des Amis afin de garantir sa survie sera intégralement compensée par des économies budgétaires équivalentes.

Sur la base de ces orientations, les partis se sont engagés, le 23 mai, à ne pas lancer de référendum contre la présente délibération, entre autres afin de ne pas perturber encore plus le bon fonctionnement des organes communaux.

Nous remercions aujourd'hui aussi tous les acteurs présents ce soir notamment autour de cette table d'avoir opté, eux aussi, pour un consensus. A noter toutefois qu'une hausse d'un centime avait déjà eu lieu il y a moins de trente ans, alors qu'un élu radical gérait les finances de la ville de Carouge. Il n'y a donc pas d'interdits à ce niveau : c'est une question de bonne gestion des affaires publiques.

Dès lors, et au vu des présentes considérations, le Parti socialiste votera la présente délibération.

Déclaration du groupe MCG

Mme Pierre Toussaint en donne lecture.

Le groupe MCG estime qu'il faut une fiscalité modérée. Nous nous sommes opposés catégoriquement à une hausse de 2,5 centimes additionnels de la commune de Carouge, ce que certains groupes politiques carougeois proposaient alors que cela ne correspondait absolument pas à la situation des finances municipales.

Le MCG s'est toujours opposé à une mauvaise gestion des affaires publiques. L'argent que les contribuables doivent payer en rencontrant souvent de grandes difficultés pour les assumer doit être dépensé avec intelligence et parcimonie. Les finances carougeoises devraient être gérées au mieux.

Maintenant, nous réalisons que les dépenses faramineuses auxquelles le MCG s'est vigoureusement opposé contribuent en grande partie à cette augmentation des impôts communaux. Il suffit de se rappeler la destruction-reconstruction du Théâtre de Carouge.

On notera également la légèreté dans l'attribution de certaines subventions, comme une subvention supplémentaire de CHF 300'000.- accordée au Théâtre des Amis. Là aussi, le MCG était le seul groupe à s'y opposer. Ce n'est pas le soutien à ce théâtre que nous contestons en soi mais le fait qu'une nouvelle dépense est imposée au moment où il nous est indiqué que les finances carougeoises se portent très mal et nécessiteraient une hausse d'impôt.

Regardons également nos rues, qui sont recouvertes de chantiers dont nous pouvons très logiquement douter du bien-fondé.

Au final, le MCG constate que son opposition résolue a incité la majorité du Conseil municipal à réduire l'augmentation d'impôt initialement demandée pour la limiter à 1 centime additionnel seulement.

Malgré ce progrès notable, la proposition qui nous est faite ne nous satisfait pas. C'est pour cela que le groupe MCG s'abstiendra pour ce vote.

Déclaration des Verts carougeois

M. Prod'hom en donne lecture.

Le groupe des Verts a pris connaissance de la délibération présentée par le Conseil administratif visant à doter la ville de Carouge d'un budget pour 2019.

En préambule, les Verts saluent la négociation menée par tous les groupes politiques en vue de trouver un accord permettant l'établissement par le Conseil administratif d'un second budget, dans un esprit de dialogue, de respect et d'écoute attentive des intérêts de la population carougeoise.

Les Verts soutiendront ce budget qui prévoit une augmentation du taux d'imposition communal d'un centime, le faisant passer de 39 à 40 centimes. Cette augmentation ne suffira pas à couvrir le déficit prévu pour 2019 et les années suivantes. Elle ne permettra pas de combler les demandes croissantes liées à l'augmentation de la population et à la croissance de la ville de Carouge, ni les diminutions de rentrées fiscales des entreprises liées à la réforme fiscale RFFA.

Avec l'acceptation de ce second budget, les Verts souhaitent envoyer un message fort à la population et à l'administration communale en indiquant clairement que le Conseil municipal, dans un esprit de dialogue, ne souhaite pas perdre le contrôle de la gestion de la commune et de la responsabilité qui incombe à toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux.

Il est de notre responsabilité de veiller à préserver des prestations de qualité à la population carougeoise qui malheureusement souffre de plus en plus, pour certains, de précarisation, de soutenir notre administration à laquelle de plus en plus de tâches sont demandées avec, en plus, un accroissement constant de la population.

Nous saluons le fait que le Théâtre des Amis, rebaptisé « Les Amis musiquethéâtre », puisse avoir été soutenu cette année et contribué ainsi à la création artistique et à l'emploi dans ce domaine. Mais plusieurs renoncements pèsent encore sur les Carougeoises et Carougeois, tout d'abord sur les familles pour lesquels les abonnements TPG ont été suspendus – ce sont 150 jeunes qui n'ont pas pu recevoir cette aide précieuse –, sur la fête de la musique qui a pour but d'encourager les jeunes musiciens et les nouveaux talents, sur Intermezz'o qui a comme mission de prévenir les conduites à risque et l'alcoolisme lors de soirées festives et, enfin, une diminution conséquente de l'aide aux pays en voie de développement qui est de plus en plus nécessaire dans un monde où les inégalités sont de plus en plus fortes.

En conclusion, le groupe des Verts votera le second budget 2019 qui nous a été proposé, en remerciant l'esprit collégial de ce Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTIONS

7.1 Motion 028-2019 R : Centre d'hébergement pour les victimes de violences domestiques

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2019 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 21 mai 2019 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a voté par 11 oui, 0 non et 0 abstention la proposition d'amendement suivante :

A étudier, dans le cadre des enjeux 2025 en lien avec la programmation du PAV et en collaboration avec les communes concernées, la création d'hébergements pour les personnes victimes de violences domestiques

La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marti signale que le groupe des Verts apprécie la reformulation de l'invite qui a été faite en commission et qui a permis de voter la motion à l'unanimité. Elle espère que le Conseil municipal suivra la proposition de renvoi au Conseil administratif. Elle rappelle ensuite qu'un rapport sur ces questions sera présenté ce mois-ci au Conseil d'Etat. Les conclusions de ce rapport devraient permettre de soutenir la réalisation de ce que la motion sollicite, sachant qu'une commune seule ne peut répondre à la demande importante. Mme Marti remercie le Conseil municipal de suivre les commissaires et de faire bon accueil à cette motion telle qu'amendée.

Mme Decnaeck relève que, dans sa version écrite, l'amendement voté en commission mentionne « la création d'hébergements pour les personnes victimes de domestiques ». Elle souhaite que cette formulation soit corrigée, sachant que des domestiques qui frappent leurs patrons, il n'y en a pas beaucoup. Elle souligne ensuite que l'amendement ne précise plus « les femmes et les enfants victimes de violences domestiques », afin de tenir compte des remarques de M. Gerster et de M. Voignier puisque des hommes sont effectivement aussi victimes de violences domestiques, même s'ils sont peu nombreux en pourcentage. Par ailleurs, Mme Decnaeck ne résumera pas la présentation de Colette Fry, directrice du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV). Elle rappelle toutefois que Mme Fry a mentionné que ce rapport attendu avec impatience, qui a été déposé en juin et sera publié le 17 juillet, relèvera un manque au niveau de l'hébergement pour les personnes victimes de violences domestiques. La TSR a fait plusieurs émissions récentes sur le sujet, qui sont disponibles sur internet. Le foyer Arabelle, par exemple, reçoit une femme par jour qui cherche une place d'hébergement, mais il n'y en a pas de disponible. Mme Decnaeck précise encore que la motion ne demande pas la construction d'hébergements d'urgence, qui sont du ressort du canton. En revanche, d'autres types d'hébergements sont, eux, du ressort de la commune, comme indiqué en commission. Dans le cadre des nouvelles constructions dans le PAV, il s'agit donc plutôt d'hébergements pérennes (sans accompagnement psychosocial, etc.).

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement :

A étudier, dans le cadre des enjeux 2025 en lien avec la programmation du PAV et en collaboration avec les communes concernées, la création d'hébergements pour les personnes victimes de violences domestiques.

L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

La motion ainsi amendée est renvoyée au Conseil administratif par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

8. POSTULATS

Il n'y en a pas.

9. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

10. PETITIONS

10.1 Pétition 013-2019 R : Pétition de soutien à notre Ludothèque

Cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2019 et renvoyé en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 11 juin 2019 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Le Président demande si M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Bocquet répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la pétition par 8 oui, 0 non et 0 abstention en vue d'un renvoi au Conseil administratif avec la recommandation suivante : *prévoir un poste à 40% au budget 2020.*

Le Président ouvre la discussion.

M. Morex relève que le groupe PLR est bien conscient des difficultés que rencontre le personnel de la ludothèque, composé de bénévoles. Il fera néanmoins une autre proposition. Plutôt que de pérenniser un emploi communal, et sachant que la future ludothèque ne sera pas en service avant 2025, le groupe PLR propose d'augmenter la subvention accordée à la ludothèque, d'un montant suffisant pour permettre aux responsables de la ludothèque d'engager, eux, selon leurs besoins, une personne pour les seconder.

Mme Marti entend la proposition de M. Morex. Néanmoins, employer une personne suppose des responsabilités supplémentaires et des tâches supplémentaires pour les bénévoles. Les responsables de la ludothèque ont bien dit en commission qu'elles n'avaient pas assez de temps, ni suffisamment de bénévoles. Accepter la proposition de M. Morex ajouterait du travail au travail qu'elles disent déjà avoir de la peine à poursuivre. La ludothèque est en danger. Mme Marti regrette le revirement de M. Morex – elle ne sait pas si ce dernier est suivi par le groupe PLR. La proposition faite en commission a été acceptée à l'unanimité et Mme Marti aurait espéré qu'aujourd'hui, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces 40%. Mme Marti souligne du reste que si, dans cinq ans, il y aura une nouvelle ludothèque, celle-ci aura besoin de personnel. La personne qui aura été engagée l'aura donc été pour la suite aussi. De plus, comme mentionné en commission, il faut accepter que la ludothèque puisse se professionnaliser, de même qu'il existe depuis des décennies une professionnalisation de la bibliothèque. Mme Marti ne l'a pas dit en commission, par conséquent elle le dit ici : il est intéressant de constater que les métiers principalement féminins comme les infirmières étaient exercés autrefois par des bonnes sœurs, par des bénévoles. La ludothèque ne fonctionne qu'avec des femmes et il reste des réticences à vouloir professionnaliser les métiers féminins. Mme Marti enjoint le Conseil municipal à ne rien changer à ce que la commission, à l'unanimité, a proposé sachant, de toute façon, il y aura dans quelques années une professionnalisation de la ludothèque.

M. Barthassat constate qu'apparemment, selon Mme Marti, on ne peut être professionnel que si l'on est fonctionnaire. Le PDC soutiendra l'amendement proposé par le PLR car il s'agit d'une excellente idée. La proposition consiste à engager un ou une professionnelle, peu

importe, mais en laissant les responsables de la ludothèque choisir la personne et la gérer comme ils l'entendent. Et si, dans cinq ans, Carouge a une nouvelle ludothèque, il sera tout à fait possible d'internaliser le poste de cette dame ou de ce monsieur.

M. Morex entend bien Mme Marti, mais il a également bien entendu la déclaration du groupe socialiste dont M. Baertschi a donné lecture. M. Baertschi a spécifié que toute création de nouveau poste au sein de l'administration communale ferait partie des discussions dans le cadre de l'établissement du budget 2020. Si les groupes veulent vraiment s'en tenir aux dispositions qu'ils ont prises lors de leur rencontre sur le budget 2019 bis, la proposition du PLR va dans le bon sens. Et si, un jour, il faut engager quelqu'un, la commune attendra 2025, quand elle aura une nouvelle ludothèque bien plus grande que celle qui existe aujourd'hui. M. Morex maintient donc sa proposition.

À la demande de M. Etienne, le Président suspend la séance trois minutes.

Mme Hiltpold signale qu'au sein de certaines ludothèques, notamment en ville de Genève et à Vernier, on trouve à la fois des bénévoles et des professionnels. Les professionnels ne sont pas des employés communaux mais des employés sous contrat FASE. Cela permet d'avoir des professionnels qui sont chapeautés par une structure qui fournit un service RH, etc. La ludothèque de Carouge pourrait, par le biais d'une subvention, avoir un professionnel mais qui serait sous contrat FASE. Dans le cadre de la négociation sur la reconduction de la CCT FASE, des discussions sont en cours – auxquelles Mme Hiltpold participe du reste – pour inclure des cahiers des charges de ludothécaire et de responsable de ludothèque dans la CCT FASE.

Mme Marti souhaite savoir qui engagerait cette personne : la FASE ? l'association ? la commune ?

Mme Hiltpold explique que, s'agissant d'employés de la FASE, ils sont engagés par la FASE, laquelle refacture les salaires soit à la commune soit à l'association. C'est ce qui se passe d'ailleurs dans les maisons de quartier avec les animateurs ou les TSHM, raison pour laquelle les lignes FASE sont assez conséquentes dans le budget de la commune.

M. Calame note que, dans le cas présent, il s'agirait d'un 40%. Les structures dans les autres communes évoquées par Mme Hiltpold comptent chacune plusieurs employés et un responsable. De plus, l'amendement du PLR mentionne « une personne pour les seconder ». Or, cette personne doit avoir une capacité d'autonomie, et non pas être là uniquement pour les seconder. Il s'agit davantage d'un responsable qui puisse les assister ou être à côté d'eux, plutôt que d'un nouvel employé de ludothèque qui dépend d'une hiérarchie interne au lieu, comme c'est le cas en ville de Genève ou dans d'autres communes.

M. Barthassat s'étonne des propos de M. Calame. Mme Hiltpold vient de préciser que la commune pouvait allouer une subvention à la ludothèque, à cette dernière de s'adresser à la FASE, qui donnera la personne dont les responsables de la ludothèque estiment avoir besoin. La ludothèque sera ainsi sauvée, comme le demande la pétition. Ce n'est pas à la commune de dire qu'ils ont besoin d'un chef ou d'un sous-chef. La subvention qu'ils recevront leur permettra de discuter avec la FASE et d'avoir la personne qu'ils pensent, eux, être la plus adéquate.

M. Bocquet indique que, suite aux propos rassurants de Mme Hiltpold, le groupe socialiste votera cette proposition qui inclut une subvention supplémentaire.

M. Calame remarque que le montant de la subvention que le Conseil municipal votera déterminera la personne. Dès lors, cette liberté – qui est si chère à M. Barthassat – au sein de l'association dépendra des moyens que la commune donne à cette dernière. Les moyens

alloués devront donc correspondre à ceux qui seraient nécessaires pour une personne autonome, et non pas pour un employé supplémentaire.

Mme Hiltpold rappelle qu'il s'agit d'une pétition avec une recommandation à l'attention du Conseil administratif. La question est de savoir si le Conseil municipal veut demander au Conseil administratif de mettre au budget un poste ou une augmentation de subvention qui permette de satisfaire les besoins de la ludothèque. Il ne s'agit pas ce soir de décider s'il faut un responsable de ludothèque ou une aide-ludothécaire, etc. Le Conseil municipal doit indiquer ses intentions au Conseil administratif pour que ce dernier les mette dans le budget. Le Conseil municipal en débattrait ensuite lors de l'examen du budget.

M. Barthassat a cru comprendre que l'amendement proposé par M. Morex demandait une subvention afin que la ludothèque puisse engager quelqu'un.

Le Président demande si la formulation suivante convient à M. Morex : « *augmenter la subvention pour disposer d'une personne professionnelle par usage des services de la FASe* ».

M. Morex répond par l'affirmative.

M. Etienne souhaite savoir s'il est sous-entendu que cette subvention équivaut à un 40%, ni plus ni moins.

M. Morex confirme que le montant de la subvention équivaut à un 40%.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la recommandation la plus éloignée, soit : « *augmenter la subvention pour disposer d'une personne professionnelle par usage des services de la FASe* ».

La recommandation est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Accompagnée de cette recommandation, la pétition est renvoyée au Conseil administratif par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Baertschi concernant les bacs à fleurs en zone protégée

Ces bacs ont bien été choisis et placés là pour protéger les manifestations de la place de Sardaigne et remplacent avantageusement les blocs bétons qui étaient initialement prévus. Ils sont posés ici durant la période estivale qui regroupe de très fréquentes manifestations, sachant qu'il serait difficile et surtout extrêmement coûteux de faire plusieurs déménagements hebdomadaires pour rapatrier au SVEM ces bacs ou les blocs bétons après chaque événement.

Au final, il faut être conscient que la sécurité de nos manifestations a un coût financier, matériel mais aussi esthétique, et vous nous en voyez désolé.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Mme Zuber : Le Conseil administratif néglige-t-il les premiers secours ?

Chaque année, à Genève, 400 personnes sont victimes d'arrêt cardiaque. L'attente d'une ambulance peut durer de longues minutes, en moyenne dix sur l'ensemble du canton. Chaque minute perdue avant l'intervention des premiers secours diminue de 10% les chances de survie.

Le projet genevois Save a Life vise à mettre en place un réseau de premiers répondants et à répertorier les défibrillateurs. Plusieurs communes participent déjà à ce projet, comme Meyrin, Versoix et Chêne-Bougeries. Carouge est, pour sa part, absente dans ce partenariat.

Il existe un intérêt évident pour la population carougeoise de pouvoir bénéficier, en cas d'arrêt cardiaque, d'une intervention la plus rapide possible avec le matériel optimal.

Ainsi, le groupe PLR souhaite savoir pourquoi la commune de Carouge n'est pas associée à ce projet et si la conseillère administrative en charge de la protection de la population compte y remédier.

Sur le même sujet, le groupe PLR a été surpris d'apprendre que la diminution de 18% de la subvention accordée aux samaritains de Carouge pour l'année 2019, présentée comme une adaptation aux besoins dans le projet de budget, a impliqué pour cette association un passage dans les chiffres rouges.

Le nombre de postes samaritains assurés à titre gracieux pour les activités communales ne cesse d'augmenter, ce qui implique un engagement toujours plus important des bénévoles. Au lieu d'obtenir de la reconnaissance de la commune pour cet engagement, les membres des samaritains ont vu le rétablissement d'une cotisation annuelle de CHF 50.- afin de compenser la diminution de la subvention communale. Ainsi, ce sont les bénévoles qui ont été directement impactés par le désengagement communal.

Le groupe PLR souhaite savoir si la conseillère administrative en charge de la protection de la population ne trouverait pas plus opportun de féliciter les bénévoles qui permettent la réalisation d'activités communales, plutôt que d'effectuer un transfert de charges sur leur dos.

Mme Lammar se fera un plaisir de répondre à cette question par écrit, comme le prévoit le règlement du Conseil municipal. Néanmoins, qu'on lui permette tout de même de s'étonner de la forme de cette question écrite qui semble confondre certains débats peu glorieux du Grand Conseil avec les échanges emprunts de respect et le fameux bon sens carougeois qui, d'habitude, prévalent au sein du Conseil municipal et que le Président vient encore d'appeler ce soir de ses vœux. Mme Lammar s'étonne également que le PLR ne se soit pas renseigné davantage avant de déposer cette question, notamment auprès de l'association des samaritains, dont elle croit savoir que certains membres du PLR font ou ont fait partie et qu'elle rencontre régulièrement – encore il y a un peu plus d'un mois avec Laurent Dentand. Davantage de renseignements auraient peut-être pu répondre aux questions qui ont été posées ce soir. Enfin, Mme Lammar s'étonne également qu'aucune question concernant la subvention des samaritains n'ait été posée lors des discussions sur le budget. Cela dit, sur le fond, elle répondra avec plaisir par écrit. Néanmoins, elle peut d'ores et déjà rassurer les membres du groupe PLR sur le fait qu'il n'y a pas de désengagement de la commune auprès des samaritains et que la commune est d'ores et déjà partenaire du projet genevois Save a Life.

Questions orales

Mme Zuber : Coopératives carougeoises

Mme Zuber profite d'avoir la parole pour dire qu'après cette réponse orale, elle se réjouit de recevoir la version écrite. Mais ayant assisté à l'assemblée générale des samaritains, à la différence du Conseil administratif, elle peut confirmer à Mme Lammar que les cotisations des membres ont bel et bien dû être rétablies pour pallier au désengagement de la commune.

Mme Zuber en vient à sa question orale. Elle a eu le plaisir de participer à la soirée de présentation concernant le développement du secteur Moraines-Pinchat et qui était du reste très intéressante. A cette occasion, elle a pu discuter avec des habitants du secteur qui auraient éventuellement été intéressés à participer à la coopérative qui sera construite au chemin de Pinchat, conformément au vote d'une majorité du Conseil municipal lors de la dernière séance. Toutefois, il est apparu un véritable manque d'information. Ces personnes avaient l'impression que le projet était déjà ficelé ou, en tout cas, elles n'étaient pas informées. Au vu de la volonté clairement affichée du Conseil municipal d'avoir des primo-coopératives sur cette parcelle, Mme Zuber suggère à la commune de faire une information notamment auprès des habitants du secteur, pour qu'ils sachent qu'un appel d'offres sera lancé et pour que ceux qui seraient intéressés puissent entreprendre des démarches, par exemple en vue de créer une coopérative. Mme Zuber craint que, si la commune attend passivement la fin de l'appel d'offres – qui est prévue, sauf erreur, pour la fin de l'année –, des habitants du secteur ne soient pris au dépourvu et n'aient pas le temps de réagir. Elle demande donc si la ville de Carouge peut envisager d'informer la population, soit dans ce secteur soit sur l'ensemble de la commune, qu'un appel aux coopératives sera lancé.

Mme Lammar espère que Mme Zuber, qui a participé aux discussions lors du dernier Conseil municipal et sait donc que le projet n'est de loin pas ficelé, a pu rassurer ces habitants sur ce point. Concernant la communication, Mme Lammar abonde dans le sens de Mme Zuber. La ville de Carouge pourrait effectivement faire une information sur ce projet de coopératives et le futur lancement de l'appel d'offres. La commune verra quel est le meilleur moyen de communiquer – par un courrier aux riverains, par le biais du journal communal ou par une information sur le site internet, par exemple.

Mme Marti : Annonce poste de responsable de l'urbanisme

Mme Marti souhaite tout d'abord féliciter le service des ressources humaines qui a utilisé un langage épicène, qui prend donc en compte les deux genres, dans l'annonce qui a paru pour le poste de responsable du service de l'urbanisme. Cependant, sachant qu'aujourd'hui, trois quarts des postes de chefs de service sont détenus par des hommes et que la commune de Carouge a à cœur d'avoir une parité dans ses services, Mme Marti s'étonne du fait qu'une phrase n'ait pas été ajoutée dans l'annonce, comme cela se fait dans de nombreuses institutions, précisant qu'à compétences égales, une femme sera préférée. Dès lors que cette phrase est ajoutée, une femme se sent bien plus légitimée de postuler. On sait en effet que les femmes se sentent souvent moins compétentes, alors qu'elles le sont, et qu'elles hésitent à postuler si une telle phrase ne figure pas dans l'annonce. Mme Marti enjoint le Conseil administratif et le service des ressources humaines à ajouter cette phrase à l'avenir, tant qu'il existe un très grand déséquilibre au niveau des postes de cadres.

Mme Hiltpold examinera avec ses collègues et le service RH l'opportunité d'ajouter une telle phrase. Elle ajoute en plaisantant qu'elle proposera également de mettre cette précision pour les élections au Conseil administratif.

Mme Marti remarque que cela concerne effectivement aussi la politique. Tous les partis l'ont vécu : une femme à laquelle l'on demande de figurer sur une liste hésitera parce qu'elle n'est pas certaine d'avoir les compétences, tandis que les hommes, en général, ont beaucoup

moins de réticences. Alors qu'une très grande majorité de femmes ont une licence universitaire...

Le Président interrompt Mme Marti pour lui rappeler que Mme Hiltpold a donné une réponse à la question.

Mme Marti termine son intervention : alors qu'une très grande majorité de femmes ont une licence universitaire, on ne trouve pas une majorité de femmes dans les postes de cadres. Merci de rétablir une certaine égalité de traitement.

Mme Molinari : Arbres et déluge

Mme Molinari relève qu'ils ont tous été témoins des grands dégâts qui ont été provoqués par les pluies torrentielles – et bien plus que tropicales – du 15 juin. Elle pense qu'il faudra s'habituer à ces événements intenses qu'on ne rencontre normalement pas sous nos latitudes. Elle se trouvait dernièrement au tennis de Pinchat, où plusieurs parents se demandaient ce qui allait être replanté à la place d'un saule qui était tombé. Cet arbre apportait beaucoup d'ombre et était très apprécié. Mme Molinari aurait souhaité être rassurée sur le type d'arbres qui sera replanté, là comme également à la place de Sardaigne où des arbres sont aussi tombés. S'il faut bien sûr tenir compte de l'emplacement et ne pas planter des arbres dont les racines envahiraient les terrains de tennis, par exemple, elle pense toutefois que des arbres majeurs pourraient être replantés à la place des arbres importants et anciens qui sont tombés.

M. Walder confirme que l'objectif est de replanter des arbres conséquents – des arbres majeurs. À la place de Sardaigne, le marronnier et le platane sur lequel ce marronnier est tombé seront remplacés dans le cadre du projet de réaménagement de la place. Aux autres endroits, la commune étudiera quelles essences sont le mieux à même de remplacer les arbres tombés. M. Walder souligne qu'après un tel orage, la priorité a été donnée à la sécurisation de l'espace public, en coupant les arbres qui étaient tombés, en évacuant le bois, en interdisant l'accès à certains périmètres où de grosses branches menaçaient de tomber. Maintenant, la priorité est de préserver les arbres pour la période estivale qui commence. En cas de grande sécheresse, des problèmes pourraient en effet se poser car les arbres ont été fragilisés. M. Walder signale en outre que de la pourriture a été découverte à l'intérieur du marronnier sur la place du Marché. Par conséquent, des tests seront effectués sur certains arbres. M. Walder ajoute que la ville de Carouge sait qu'il faudra remplacer des arbres à la place de Sardaigne, tout comme au rondou de Carouge, car ces arbres sont très vieux. Mais puisque des projets sont à l'étude et que la commune ne souhaite pas remplacer deux fois les arbres en dix ans, elle ménage les arbres existants pour qu'ils puissent rester le plus longtemps possible, en les élaguant au maximum pour amoindrir la charge. Enfin, M. Walder rappelle que les arbres majeurs vivent de nombreuses décennies. Ils doivent donc être résistants aux changements climatiques qui vont affecter la ville et correspondre à l'environnement dans lequel ils sont implantés. Des experts seront donc consultés à propos des essences à replanter, mais M. Walder souligne qu'il n'est pas question de déboiser la commune, bien au contraire.

M. Calame : Le chant des Mouettes

M. Calame a été interpellé par les habitants de la rue des Mouettes. Pour mémoire, cette rue perpendiculaire à la rue Caroline et à la rue des Alloborges se situe à la frontière nord du pays de Carouge, à la limite avec la ville de Genève. Avec la rue des Alloborges, la rue des Mouettes est une zone aride, sans arbres ni plantations. Récemment, la ville de Carouge a réaménagé avec succès la rue Caroline et le petit parc à l'angle de la rue de Lancy. Les habitants du secteur l'ont remarqué et apprécié. Cela leur a même donné des idées. La question que M. Calame relaie et qu'il soutient est la suivante. Serait-il possible de planter des

arbres à la rue des Allobroges, qui bénéficie d'un large trottoir disponible, et ainsi de verdir la frontière nord de la commune de Carouge, par exemple à l'occasion d'une prochaine campagne de revêtement phonoabsorbant ou bien de mise en séparatif ?

M. Walder apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal sur les possibilités de verdissement de la rue des Mouettes. Dans cette rue comme dans la rue des Allobroges, la réflexion sur les aménagements se fait en partenariat avec la ville de Genève. Il faut en effet une certaine cohérence, sachant que ces rues sont situées à la frontière entre les deux villes.

M. Morex : Location tables et bancs

M. Morex a dernièrement loué des tables et des bancs auprès du SVEM. Pour six tables et douze bancs, cela lui a coûté CHF 88.-, auxquels il a fallu ajouter CHF 10.- de transport et CHF 50.- d'émolument. S'il ne loue qu'une table et deux bancs, il imagine qu'il lui en coûtera moins que CHF 88.-, mais il souhaite savoir s'il lui sera également facturé CHF 10.- de transport et CHF 50.- d'émolument.

M. Walder répond par l'affirmative.

M. Morex demande si, pour ce prix-là, il serait possible de recevoir des tables propres.

M. Walder répond également par l'affirmative. En haute période de manifestations, il peut arriver que les tables soient transférées d'un lieu à l'autre sans peut-être avoir été nettoyées à fond. M. Walder attirera l'attention du SVEM afin que ce dernier veille à ce que les tables livrées soient désormais propres.

Avant de clore la séance, le Président relève que certains se seront peut-être demandé pourquoi une coupe se trouvait ce soir dans la salle du Conseil municipal. Le tournoi des élus a eu lieu samedi passé. Le Président remercie M. Barthassat pour l'organisation qu'il a menée. Il souhaite également remercier la présence féminine – qu'on le croie, la parité ici était compliquée : Mme Lammar pour le foot, Mme Uldry pour la pétanque et Mme Marti pour son apport important à toutes les personnes qui se sont blessées et qui ont été ravies de trouver des mains expertes. La manifestation s'est bien déroulée, bien sûr avant l'orage. Pour le foot, Carouge a offert une belle prestation avec beaucoup d'engagement et a terminé quatrième. Le groupe de pétanque mené par Mme Uldry et le Président a terminé premier du challenge des élus et des élues. Carouge devra néanmoins partager cette coupe avec Vernier car la finale a été interrompue par un orage qui a noyé le terrain. Il sera donc gravé sur cette coupe que Carouge et Vernier sont les vainqueurs du challenge 2019 de la pétanque des élus communaux.

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h20.